

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 25 Juin 2015 à 20 heures

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - Michel THIEBAUT, Christelle PHULPIN.
Daniel THIÉRY - Gérard BONATO - Chantal ARNOUX - Jean GRANDPRÉ - Annie LEVREY-DELON – Renée BALY - Evelyne FREY - Thierry VOIGNIER - Nadine FRESSE - Jean-Yves BOITTE - Christophe BERNASCONI - Aurélien BANSEPT - Stéphanie FERRY - Sarah GRIVEL – Daniel MALE.

Absents excusés : René BAGARD, Line SKORKA.

Absents : François MARCHAL, Gérard GEORGES

Procurations : René BAGARD à Annie LEVREY-DELON, Line SKORKA à Daniel THIÉRY.

1. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2015.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'attribution des subventions suivantes :

Désignation de l'Association	Année 2013	Année 2014	Année 2015 Proposition	Année 2015 Vote
Sports Municipaux Stivaliens	1 550,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
S.M.S. pour achat véhicule				
Musique Municipale	1 550,00 €	1 250,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €
Croix Rouge Française	200,00 €	180,00 €	200,00 €	200,00 €
Club Vosgien	400,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Solidarité Tiers-Monde	200,00 €	180,00 €	150,00 €	150,00 €
Paroisse d'Etival	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Comité des Fêtes	460,00 €	- €		
Association Amis Secouristes	100,00 €	- €		
Association Culturelle	900,00 €	- €	150,00 €	150,00 €
			videoprojecteur	videoprojecteur
Chat'ival	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Souvenir Français	200,00 €	180,00 €	150,00 €	150,00 €
C.A.J.S.	- €	- €		
Lutte contre l'insécurité routière	- €	- €		
Entre Meurthe et Valdange	200,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Légion Vosgienne (congrès)	- €	- €		
Amis du Ban d'Etival	- €	- €		
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 600,00 €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
Association J.S.P.	- €	- €		
Selenga Village Nomade	- €	- €		
Valdanjeux	- €	- €		
Prévention Routière	100,00 €	100,00 €		
Détente et Loisirs	- €	- €		
Association des Déportés Mannheim	- €	- €		

L'Allemand c'est dans le vent	- €	- €		
Société de Tir	- €	- €		
Magic Miss	- €	- €	100,00 €	100,00 €
ABCD Ecoles en Fête	200,00 €	340,00 €	100,00 €	100,00 €
Maison Familiale Rurale	- €	50,00 €		
Sports et Loisirs (Basket)	- €	- €		
Ecole de Pêche	- €	- €		
Lycée Marie Immaculé	- €	- €		
PEP 88	- €	100,00 €		
Association pour visiteuses malades	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Petit David (subvention exceptionnelle)	110,00 €	- €		
Esprit Country	200,00 €	- €		
Union Départ. Anciens Combattants	- €	100,00 €		
ADMR Raon-L'Etape	- €	150,00 €		
UNRPA			100,00 €	100,00 €
Jeunesse Stivalienne			400,00 €	400,00 €
Institut Cancérologie			150,00 €	150,00 €
TOTAL	9 370,00 €	5 810,00 €	10 030,00 €	10 030,00 €
A.S.T.T.				
Qualifiés Championnats	10 890,00 €	8 480,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Subvention pour sport haut niveau	- €	9 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Mise à disposition animateur	9 460,00 €	9 460,00 €		
TOTAL	20 350,00 €	26 940,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
CIS qualifiés championnats	- €			
Société de Tir qualifiés championnats	440,00 €	110,00 €		
Club de Judo	550,00 €	3 300,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
TOTAL	990,00 €	3 410,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Léo-Lagrange (centres aérés)	50 000,25 €	25 070,55 €		
Léo Lagrange (aide aux familles)	- €			
TOTAL	50 000,25 €	25 070,55 €		
Aide C.A.F. Contrat Temps Libre	30 787,99 €	30 569,45 €		
Résultat	19 212,26 €	- 5 498,90 €	- €	- €
Coopératives scolaires	1 860,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Subvention exceptionnelle écoles		2 550,00 €		
Entreprise et Culture (Festival Abbayes)	4 000,00 €	- €		
TOTAL	55 782,26 €	34 531,10 €	34 850,00 €	34 850,00 €

2. RATIFICATION DU CHOIX DES ENTREPRISES CHARGEES DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET APPROBATION DES MARCHES.

Estimatif H.T des travaux : 151 000 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix des entreprises chargées des travaux de la rénovation et d'isolation de la toiture de la Maire comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	H.T	T.T.C
1 GROS ŒUVRE	ISOBAT de Neuvillers	8 356.48 €	10 027.78 €
2 CHARPENTE COUV ZINGUERIE	SCHOENHER de Raon l'Étape	78 218.25 €	93 861.90 €
3 PLATRERIE ISOLATION	Ets GALLOIS	11 092.22 €	13 310.66 €
4 MENUISERIES INTERIEURES	BOILEAU S.A Etival	4 081.00 €	4 897.20 €
5 ELECTRICITE VENTILATION	RODRIGUES Raon l'Étape	13 320.00 €	15 984.00 €
6 PEINTURE	PIDC	5 500.88 €	6 601.06 €
TOTAL		120 568.83 €	144 682.60 €

3. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT RUE PASTOURELLE ET PLACE DE LA RESISTANCE.

Estimatif H.T des travaux : 52 025.00 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise TRAPPID BIGONI de Saint-Nabord, pour réaliser les travaux de réfection de la couche de roulement Rue Pastourelle et Place de la Résistance, pour un montant de 36 520.00 € H.T.

4. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DE LA FOURNITURE DE GAZ DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET APPROBATION DU MARCHE.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise ANTARGAZ pour la fourniture de gaz pour les bâtiments communaux, pour une durée d'un an reconductible tacitement sans dépasser 3 années.

5. CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE SYNERGIE DE THAON LES VOSGES POUR LA VISITE ANNUELLE D'ENTRETIEN DU MATERIEL DE CUISINE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE POLYVALENTE.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise SYNERGIE de Thaon-les-Vosges pour la visite annuelle d'entretien du matériel de cuisine des salles des fêtes et polyvalente pour un montant annuel de 654 € H.T pour le matériel « Gaz » et 1 162 € H.T pour le matériel « Electrique ».

6. ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET EAU ET BUDGET COMMUNE.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur 1 créance irrécouvrable pour un montant de 379.44 €.



Le Conseil Municipal, 18 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

Approuve l'admission en non-valeur sur le Budget Eau pour un montant de 379.44 €.

7. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Précision concernant la convention de prestation de service relative à l'instruction des permis de construire avec la Communauté de Communes de Saint-Dié,**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'apporter une précision concernant la délibération n°7-2015 en indiquant que la Commune choisit la prestation complète avec le contrôle, soit :

- ✓ la déclaration attestant de l'achèvement des travaux,
- ✓ Le recollement,
- ✓ Attestation de non constatation de la conformité des travaux.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve le choix de la prestation complète dans le cadre de la convention de prestation de service relative à l'instruction des documents d'urbanisme par la Communauté de Communes de Saint-Dié.

- **Kermesse des écoles le Samedi 27 Juin au Champ de Foire**
- **Feux d'artifice le Samedi 04 Juillet à 20h au Champ de Foire,**
- **Cérémonie de la Fontenelle, le Dimanche 05 Juillet à 10h.**

Monsieur Jean-Yves BOITTE fait part de sa déception de ne pas trouver, à l'ordre du jour du Conseil, le courrier du Syndicat National Unifié des Personnels de Forêts et de l'Espace Naturel concernant l'avenir de l'Office National des Forêts. Ce courrier envoyé à toutes les Communes de France demande aux collectivités de bien vouloir délibérer pour défendre le service public forestier.

Après lecture, par Monsieur Aurélien BANSPET, de la proposition de délibération, et après diverses interventions pour savoir si le conseil peut se saisir d'une question non inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'examiner ce point en Bureau Communal avant de le programmer à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Monsieur Jean-Jacques RICHARD dans le public demande à la Municipalité de bien vouloir entretenir le chemin forestier reliant les Communes d'Etival et Raon l'Etape qui se trouve être dans un état déplorable.

Monsieur le Maire indique que ce chemin n'étant pas communal, son entretien n'entre pas dans le programme de réfection de voirie. Cependant, il est prêt à engager une discussion avec l'Office National des Forêts et les différentes collectivités (Commune de Raon l'Etape, Communautés de Communes et Pays), qui en fonction de sa future destination, pourraient être intéressés par son devenir.

Séance levée à 21 heures 45
